

APPEL À PROJETS 2016

« Santé vous solidaires »



RÈGLEMENT



La Mutualité Française est un mouvement d'utilité sociale fondé sur les valeurs de liberté, solidarité, démocratie. Elle a pour finalité la santé et le bien-être des personnes. Elle mène de nombreux projets dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé en faveur de l'ensemble de la population.

« **La promotion de la santé** est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la "Santé" comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. **La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne**, et non comme le but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques.

Ainsi donc, la promotion de la Santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : **elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être.** » 1^{ère} conférence internationale pour la promotion de santé OTTAWA, Novembre 1986.

Attentives à la jeunesse, la Mutualité Française Pays de la Loire et ses mutuelles adhérentes proposent de soutenir votre projet.

Quel est l'objet de l'appel à projet « santé vous solidaires » ?

« Santé vous solidaires » est un appel à projets qui récompense votre initiative par une aide à sa réalisation. Il propose d'accompagner, soutenir et valoriser votre projet porteur des valeurs mutualistes de SOLIDARITE, LIBERTE et CITOYENNETE. Il s'agit d'un appel à projet qui valorise des initiatives portées par des jeunes pour des jeunes.

Qui peut candidater ?

Les porteurs de projet doivent être âgés de 15-25 ans. C'est un collectif, regroupés ou non en association.

Quels projets pourront être soutenus ?

Votre projet contribuera au bien-être, à la santé et à la qualité de vie.

Il devra être collectif et participatif et s'adresser à des jeunes, habitant en Pays de la Loire.

Local ou régional, il se déroulera en région Pays de la Loire.

Il devra être réalisé au plus tard fin décembre 2016.



Quand et comment candidater ?

Pour candidater, il convient de remplir le dossier de candidature téléchargeable sur www.mutualite.paysdelaloire.fr et de fournir les pièces demandées.

La date limite de réception des dossiers de candidatures est fixée au **29 février 2016** avant minuit.

Le dossier de candidature pourra être adressé soit :

Par mail : emilie.duval@mfpl.fr

Par courrier postal :

Mutualité Française Pays de la Loire
Service Prévention Promotion Santé
A l'attention d'Émilie Duval
67 rue des Ponts de Cé
49028 Angers cedex 01

Le dépôt du dossier de candidature, vaut acceptation du règlement de l'appel à projet.

Comment sera sélectionné votre projet ?

Composition du jury :

Le jury de sélection est composé d'élus et de professionnels de la Mutualité Française Pays de la Loire et de ses mutuelles partenaires. Il se réunira courant mars 2016 pour sélectionner les projets.

La remise des trophées est prévue en mai/juin 2016.

Critères de sélection :

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Générer de la santé et du bien-être.
- S'adresser à des jeunes ligériens.
- S'inscrire dans les valeurs mutualistes de solidarité, de liberté et de citoyenneté.
- Mobiliser plusieurs personnes dans sa réalisation.
- Etre au profit du plus grand nombre.
- Etre innovant.
- Etre réalisable.

Communication

Le dépôt de candidature implique une cession des droits à l'image des porteurs du projet à la Mutualité Française Pays de la Loire pour une valorisation de son action.

Le lauréat autorise la citation de son nom, prénom ainsi que l'exploitation de son image pour les besoins de communication institutionnelle de la Mutualité Française Pays de la Loire et de ses mutuelles partenaires.



Engagements

Le porteur du projet s'engage à :

- La réalisation du projet.
- Fournir un bilan du projet.

La Mutualité Française Pays de la Loire et ses mutuelles partenaires s'engagent, selon les besoins du projet, à :

- Accompagner humainement le porteur de projet.
- Soutenir le projet financièrement dans une limite maximale de 3 000 €.
- Apporter un soutien logistique et technique en fonction de ses possibilités.

Signatures (à la sélection du projet)

Fait à, le __ / __ / ____

Porteur de projet (Nom et Prénom)

Mutualité Française Pays de la Loire
Représenté par.....

Signature

Signature

